

Communiqué du gouvernement d'union nationale

Lettre officielle de SEM Joaquim Alberto CHISSANO

Saisi par le Groupement politique ESCOPOL, le Médiateur de la SADC sur la crise à Madagascar et ancien Président de la République du Mozambique, SEM Joaquim Alberto CHISSANO, a envoyé une lettre au premier, tout en ayant pris le soin d'en adresser une copie à chacun des sept autres Groupements politiques ainsi qu'à chacune des trois Mouvances politiques, en guise de réponse.

Une lettre d'explications qui, en premier lieu, a confirmé et consolidé que la Feuille de route, **« avec un amendement transmis aux 11 Groupements politiques Malgaches par une lettre du Secrétaire Exécutif de la SADC, datée du 17 Juin 2011 »**, a été entérinée par le Sommet Extraordinaire de la SADC tenu à Sandton, Afrique du Sud, le 11 – 12 Juin 2011.

Ce point capital devrait ainsi mettre un cran d'arrêt définitif aux discussions et autres supputations sur la nature, réelle et officielle, de la Feuille de route entérinée par la SADC et devant être soumise à la signature des Acteurs politiques malgaches.

Par ailleurs, après avoir rappelé la teneur intégrale des résolutions prises par le Conseil Paix et Sécurité de l'Union Africaine sur cette Feuille de route amendée, SEM Joaquim Alberto CHISSANO a retracé, dans ses moindres détails, le parcours qu'il a effectué, jusqu'au niveau du Secrétariat Général des Nations Unies, pour présenter et soutenir cette Feuille de route amendée.

En tout cas, dans sa missive, le Médiateur de la SADC sur la crise à Madagascar a clairement affirmé que **« le Secrétaire Général (des Nations Unies) s'est félicité de la décision de la SADC d'entériner la Feuille de route amendée et a déclaré la volonté de l'ONU de soutenir la mise en œuvre de la Feuille de route »**.

Et il a également retracé, toujours dans leurs moindres détails, les démarches officielles qu'il a entreprises dans le cadre des préparatifs, utiles et nécessaires, de la cérémonie de signature officielle et définitive de cette Feuille de route. Ce qui l'a amené à indiquer que, **« à ce jour (09 Août 2011), le Secrétaire Exécutif de la SADC n'a pas encore complété les consultations pour trouver une date pour la cérémonie de signature. Donc, nous devrions attendre l'issue de ces consultations pour déterminer quand la cérémonie de signature aura lieu »**.

En ce qui concerne la **« tenue des élections Communales et Régionales avant la fin de l'année 2011 »**, SEM Joaquim Alberto CHISSANO a déclaré que **« les conditions techniques et politiques, pour la tenue d'élections libres, justes et crédibles à Madagascar, seront seulement établies à Madagascar après la mise en œuvre réussie de la Feuille de route, notamment avec la conduite d'un processus électoral sous la supervision de l'Organisation des Nations unies »**.

Il convient pourtant de marquer et de faire remarquer que, jusqu'à ce jour, le Gouvernement d'Union Nationale n'a guère déclaré ou adopté la tenue des élections Communales et Régionales avant la fin de l'année 2011 à Madagascar.

En effet, d'une part, le Gouvernement d'Union Nationale a, comme tout le monde le sait, prêté main forte à la CENI pour que la confection et l'élaboration des listes électorales soient crédibles et fiables. De l'autre, le même Gouvernement d'Union Nationale a adopté les Projets de Loi attendant aux élections présidentielles, aux élections législatives ainsi qu'aux élections communales et régionales qu'il a déjà soumises, pour adoption, au Parlement de la Transition. Ceci, pour que, au moment voulu, les futures élections à tenir à Madagascar soient déjà dotées d'un cadre juridique légal. En parallèle, le Président de la Haute Autorité de la Transition, SEM Andry Nirina RAJOELINA, a déjà entamé des consultations auprès des huit Groupements politiques du pays sur la nature et la date des élections à tenir dans le cadre de la sortie de crise à Madagascar.

Ainsi, comme SEM Joaquim Alberto CHISSANO a donné l'avis et la position de la SADC et de son équipe de médiation ainsi que de la Communauté internationale sur cette question de tenue des élections à Madagascar, il appartient désormais aux Groupements politiques du pays, ainsi qu'aux Forces vives de la Nation, de décider, en dernier lieu et en primant l'intérêt supérieur de la Nation, sur ce sujet, Madagascar étant un pays souverain.

Antananarivo, le 10 Août 2011

**Le Porte – Parole du Gouvernement d'Union Nationale
Rahajason Harry Laurent
Ministre de la Communication**